

## Ministère/Agence : Le comité externe d'examen des griefs militaires

### Rapport sur les dépenses annuelles de voyages, d'accueil et de conférences

Comme l'exige la [Directive sur la gestion des dépenses de voyages, d'accueil et de conférences](#) du Conseil du Trésor, le présent rapport fournit de l'information sur les dépenses annuelles totales de voyages, d'accueil et de conférences du Comité externe d'examen des griefs militaires (CEEGM ou Comité, anciennement le Comité des griefs des Forces canadiennes) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015.

Cette information est mise à jour annuellement et ne contient pas les renseignements non divulgués en vertu de la [Loi sur l'accès à l'information](#) ou de la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#).

Les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences engagées par les ministères et agences fédéraux appuient pour la plupart directement le mandat ministériel et les priorités gouvernementales.

En particulier, dans le cas du CEEGM, il s'agit d'assurer l'examen indépendant et externe des griefs des militaires. L'article 29 de la *Loi sur la défense nationale* prévoit que tout officier ou militaire du rang qui s'estime lésé par une décision, un acte ou une omission dans la gestion des affaires des Forces armées canadiennes a le droit de déposer un grief. Le CEEGM est un tribunal administratif indépendant qui relève du Parlement par l'entremise du ministre de la Défense nationale. Le Comité examine les griefs qui lui sont référés et formule des conclusions et des recommandations à l'intention du Chef d'état-major de la Défense (CEMD) et de l'officier ou du militaire du rang qui a soumis le grief. Dans la mesure où les circonstances et l'équité le permettent, le CEEGM doit également agir avec célérité et sans formalisme. Afin de s'acquitter efficacement de son mandat, le Comité a développé une architecture d'harmonisation de programme de deux programmes; un programme est l'examen des griefs des membres des FC référés par le CEMD et le deuxième programme est les services internes (Services ministériels et administratifs)

Les dépenses annuelles totales de voyages, d'accueil et de conférences du Comité externe d'examen des griefs militaires sont résumées ci-dessous :

<b>(en milliers de dollars)</b>			
<b>Catégorie de dépense</b>	<b>Dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 (a)</b>	<b>Dépenses pour l'exercice précédent se terminant le 31 mars 2014 (b)</b>	<b>Écart (a - b)</b>
Voyages - Fonctionnaires	11,7 \$	33,7 \$	(22,0) \$
Voyages - Non-fonctionnaires	18,6 \$	28,0 \$	(9,4) \$
Voyages internationaux du ministre et du personnel du ministre <sup>1</sup>	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
<b>Total des dépenses de voyages</b>	<b>30,3 \$</b>	<b>61,7 \$</b>	<b>(31,4) \$</b>
Accueil	3,9 \$	2,1 \$	1,8 \$
Frais de participation aux conférences	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
<b>TOTAL</b>	<b>34,2 \$</b>	<b>63,8 \$</b>	<b>(29,6) \$</b>

<sup>1</sup> Comprend les voyages internationaux qui font partie du programme d'un ministère.

## Écarts importants par rapport à l'exercice précédent

### VOYAGES :

**Fonctionnaires** : Comparées à l'exercice 2013-2014, les dépenses de voyages des fonctionnaires du ministère ont diminué de 22 millions de dollars, principalement en raison de ce qui suit :

- *Moins d'employés assistent à des formations et des conférences à travers le Canada.*

**Non-fonctionnaires** : Comparées à l'exercice 2013-2014, les dépenses de voyages des non-fonctionnaires du ministère ont diminué de 9,4 millions de dollars, principalement en raison de ce qui suit :

- *Moins de réunions, de formation et des conférences auxquelles assistent des membres du Comité*